


GUIDE DE LA SCOLARITÉ DUEF & DUPLEX

ANNÉE
UNIVERSITAIRE
2021/22



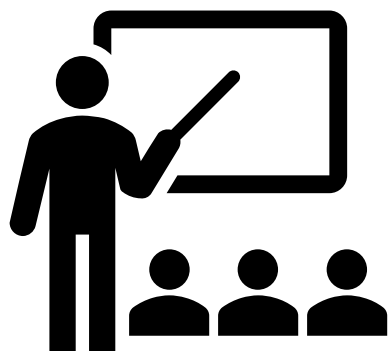


LIVRET 1 : LES FORMATIONS	4
ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS et du CONTRÔLE des CONNAISSANCES	6
Les DUEF et le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)	6
Organisation générale du contrôle des connaissances	6
<i>préparation au Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises A1</i>	7
<i>préparation au Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises A2</i>	7
<i>préparation au Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B1</i>	8
<i>préparation au Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B1+</i>	9
<i>préparation au Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B2</i>	10
<i>préparation au Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises C1</i>	11
DETAIL des MODALITES d'EVALUATION	12
Le contrôle continu	12
Les épreuves terminales	14
REGLEMENT DES EXAMENS du Carré international de l'Unicaen	15
1. Déroulement des épreuves terminales écrites	15
1.1 Entrée en salle d'examen	15
1.2 Matériel / documents	15
1.3 Déroulement des épreuves	15
1.4 Consignes d'examen / fraude.....	16
1.5 Règle anti-plagiat, s'appliquant à toutes les formations.....	16
2. Anonymat des copies	16
3. Retard ou absence aux examens (contrôle continu et examens terminaux)	17
3.1 Absence justifiée et modalités de rattrapage	18
3.2 Absence injustifiée.....	18
4. Les jurys.....	18
4.1 Désignation et composition	18
4.2 Délibération de jury.....	18
5. Validation des résultats.....	18
6. Dispositions concernant les étudiants en situation de handicap	20
6.1 L'aménagement des examens (<i>voir aussi page 31 l'aménagement pédagogique</i>).....	20
6.2 La demande d'aménagement.....	20
RESULTATS des examens des DUEF	22
Le D.U. PASSERELLE étudiants en exil (DUPEX)	23
<i>Préparation au DUPEX B1 à C1</i>	23
Résultat d'admission au DUPEX B1 À C1	24

Les DUEF ouverts aux stagiaires de FORMATION CONTINUE	25
En formation diplômante	25
En formation qualifiante : blocs de compétences.....	25
Aux niveaux A1 et A2 (<i>niveaux de découverte et de survie</i>)	25
Aux niveaux B1 et B1+ (<i>niveau seuil</i>)	26
Au niveau B2 (<i>niveau indépendant</i>).....	26
Au niveau C1 (<i>niveau autonome</i>)	26
CERTIFICATIONS NATIONALES DELF et DALF	27
Présentation	27
Préparation au format des épreuves	27
Résultats et attestations	27
Calendrier des épreuves	28
Modalités d'inscription	28
Règlement des examens nationaux du DELF et du DALF	29
Déroulement des épreuves collectives DELF/DALF.....	29
ADMISSION des étudiants étrangers A L'UNIVERSITE (L1-M2)	30
Admission en L1, PACES ou BUT	30
Admission en L2, L3, M1, M2 ou dans les formations sélectives	30
Admission en M2 sélectif à l'Université de Caen Normandie.....	30
ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP	31
Aménagements pédagogiques.....	31
 Livret 2 : informations pratiques	32
Numéros et adresses utiles	33
L'équipe administrative.....	33
La Directrice des études.....	33
Les enseignants Responsables de niveaux / diplômes	33
Calendrier 1 ^{er} semestre 2021/22.....	34
Calendrier 2 nd semestre 2021/22	35
ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP	36
Logement, restauration et handicap.....	36
L'association Handiuni	36
L'espace A.A.P.I. – Accueil et Accompagnement des Publics Internationaux	37
VOTRE AVIS nous intéresse	38
Questionnaire d'évaluation de votre séjour.....	38
Fiche de réclamation	39
Adresses et sites Internet utiles	40
PLAN CAMPUS 1	43



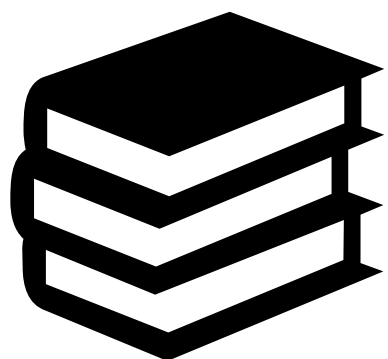
LIVRET 1 : LES FORMATIONS



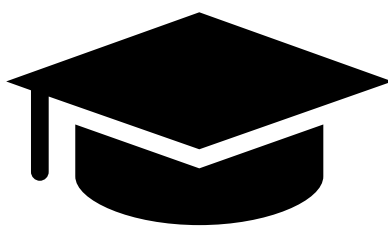
Les DUEF, Diplômes Universitaires d'Etudes Françaises, sont comme leur nom l'indique des **diplômes d'Université**. Ils ont été créés par l'ADCUEFE Campus FLE-Association des Directeurs des Centres Universitaires d'Etudes Françaises pour les Etrangers, dont fait partie le Carré international de l'Université de CAEN Normandie.

Les **maquettes pédagogiques des formations en français langue étrangère**, organisées par le Carré international dans le cadre des DUEF A1-C1, ont été **approuvées** par la commission pédagogique du Ci., par les membres du conseil du Ci., puis **validées** par le Conseil des Formations et de la Vie Etudiante de l'Unicaen. Elles ont **ensuite reçu l'habilitation de son Conseil d'administration** en juillet 2018.

Toute modification de l'organisation des formation et des modalités de contrôle des connaissances (contrôle continu ou examens terminaux) fait l'objet d'une demande de validation selon le même circuit.



La conformité de ces formations avec la réglementation nationale en vigueur est un gage de sérieux. Elle **permet aux étudiants titulaires d'un DUEF de justifier de leur niveau de compétence en langue française dans le cadre d'une demande d'admission en LMD**, que ce soit à l'Unicaen ou dans l'une des 40 universités membres de l'ADCUEFE Campus FLE, qui se sont engagées à reconnaître la validité réciproque de leurs DUEF.



Depuis 2008, le Carré international est porteur du **label Qualité FLE**, décerné conjointement par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le Ministère de la culture et France Education (ex-CIEP), opérateur du Ministère de l'éducation nationale. En juillet 2019, l'Université de CAEN Normandie a en outre reçu le **label Bienvenue en France**.



Campus 1
Esplanade de la Paix - CS 14032 -
14032 Caen cedex
02 31 56 50 49
intl.contact@unicaen.fr
<http://www.unicaen.fr/international>



ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS et du CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les DUEF et le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

Niveau	Contenu ⁽²⁾	Certification	Echelle d'évaluation du Conseil de l'Europe
Préparation au DUEF A1 ⁽¹⁾	tronc commun de langue et culture	Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises A1	A1 - Découverte
Préparation au DUEF A2	tronc commun de langue et culture	Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises A2	A2 - Survie
Préparation au DUEF B1	tronc commun de langue et culture	Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B1	B1 - Seuil
Préparation au DUEF B1+	tronc commun de langue et culture	Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B1+	
Préparation au DUEF B2	tronc commun de langue et parcours Langue et culture ou Français sur objectif universitaire ⁽³⁾	Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B2	B2 - Indépendant
Préparation au DUEF C1 ⁽¹⁾	tronc commun de langue et parcours Langue et culture ou Français sur objectif universitaire ⁽³⁾	Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises C1	C1 - Autonome

Voir détails pages 7 à 11

(1) Ouvert seulement en cas d'un nombre suffisant de candidats ayant le niveau de langue correspondant.

(2) Les enseignements de FLE organisés dans le cadre de la préparation à un DUEF sont ouverts aux étudiants inscrits en FI-formation initiale et aux stagiaires de la FC-formation continue (voir détail pages 7 à 11 et 25 à 26).

(3) Un seul parcours ouvert dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscrits : le parcours FOU.

Organisation générale du CONTROLE DES CONNAISSANCES

- ✓ Dans toutes les matières, le contrôle des connaissances est assuré par un contrôle continu et/ou un examen terminal.
- ✓ Le contrôle continu correspond à des travaux écrits et/ou oraux, notés globalement sur 20. Le nombre de ces travaux est proposé par l'équipe pédagogique puis voté par le conseil du Carré international.
- ✓ L'examen terminal correspond à un travail écrit et/ou oral noté sur 20 et effectué en durée limitée à l'Université, à l'issue des semaines d'enseignement (calendrier envoyé par mél. et remis en classe).
- ✓ En cas de crise sanitaire et de confinement, les modalités de contrôle des connaissances pourront exceptionnellement prendre une autre forme : contrôle continu et/ou épreuves terminales organisés en distanciel ou connaissances évaluées exclusivement par le contrôle continu. Toute modification aura alors été validée par les instances universitaires avant application.
- ✓ Les examens terminaux sont organisés en une **session unique**.
- ✓ Un rattrapage est organisé pour les étudiants dont l'absence a été justifiée auprès de l'administration, lorsque la nature de l'élément pédagogique le permet. La nature et les modalités de l'épreuve de rattrapage sont fixées par le(s) enseignant(s) et validées par la directrice des études. Voir précisions p.17.

Remarque :

- ✓ **La PRESENCE EN COURS est OBLIGATOIRE.** Aucun certificat d'assiduité ne sera délivré par le Carré international. Le relevé de notes en tient lieu.

Voir également « Validation des résultats » page 18 et « Résultats des examens des DUEF » page 22.

Niveau **A1** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION au DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANÇAISES A1

DUF1A1 au 1er semestre ou **DUF2A1** au 2nd semestre

Codes UE semestre 1 /semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ⁽²⁾	
				coeff. ⁽¹⁾	contrôle continu		examen terminal		
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit		% oral
DUEF1/DUEF2 -A11 Communication orale et écrite (FI/FC)		90,00 h		12,00	30%	30%	20%	20%	12
DUEF1/DUEF2 -A12 Grammaire (FI/FC)		54,00 h		8,00	100%				8
DUEF1/DUEF2 -A13 Phonétique (FI/FC)		36,00 h		5,00	50%	50%			5
DUEF1/DUEF2 -A14 Société et culture françaises		36,00 h		5,00	50%	50%			5
DUEF1/DUEF2 -A15 Accompagnement pédagogique indiv.		1,00 h							
Total équivalent TD :		217,00 h			Total crédits ECTS :				30

note N1 = moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

ADMIS si N1 ≥ 10/20, sinon AJOURNE

A l'issue d'un semestre de formation au niveau A1, l'entrée au niveau A2 pour le semestre suivant se fait lorsque l'étudiant a validé le DUEF A1 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Niveau **A2** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION au DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANÇAISES A2

DUF1A2 au 1er semestre ou **DUF2A2** au 2nd semestre

Codes UE semestre 1 /semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ⁽²⁾	
				coeff. ⁽¹⁾	contrôle continu		examen terminal		
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit		% oral
DUEF1/DUEF2 -A21 Communication orale et écrite (FI/FC)		90,00 h		12,00	30%	30%	20%	20%	12
DUEF1/DUEF2 -A22 Grammaire (FI/FC)		54,00 h		8,00	100%				8
DUEF1/DUEF2 -A23 Phonétique (FI/FC)		36,00 h		5,00	50%	50%			5
DUEF1/DUEF2 -A24 Société et culture françaises		36,00 h		5,00	50%	50%			5
DUEF1/DUEF2 -A25 Accompagnement pédagogique indiv.		1,00 h							
Total équivalent TD :		217,00 h			Total crédits ECTS :				30

note N1 = moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

ADMIS si N1 ≥ 10/20, sinon AJOURNE

A l'issue d'un semestre de formation au niveau A2, l'entrée au niveau B1 pour le semestre suivant se fait lorsque l'étudiant a validé le DUEF A2 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

(1) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de l'UE (matière).

(2) ECTS = European Credits Transfer System

Pour information, votre université d'origine pourra, en cas de réussite aux examens, vous attribuer à votre retour le nombre de crédits ECTS indiqués ci-dessus.

Niveau **B1** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION au DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANÇAISES B1

DUF1B1 au 1er semestre ou **DUF2B1** au 2nd semestre

Codes UE semestre 1 /semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ²
				coeff. (1)	contrôle continu		examen terminal	
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit	

Regroupement 1 : la note N1 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

DUEF1/DUEF2 -B11 Communication orale et écrite (FI/FC)		72,00 h		10,00	30%	30%	20%	20%	10
DUEF1/DUEF2 -B18 Accompagnement pédagogique indiv.		1,00 h							
DUEF1/DUEF2 -B12 Grammaire (FI/FC)		36,00 h		5,00	100%				5
DUEF1/DUEF2 -B13 Phonétique (FI/FC)		36,00 h		5,00	50%	50%			5
DUEF1/DUEF2 -B14 Littérature		18,00 h		2,50	30%	10%	60%		2,5

Regroupement 2 : la note N2 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

DUEF1/DUEF2 -B15 Géographie et institutions		18,00 h		2,50	50%	50%			2,5
DUEF1/DUEF2 -B16 Patrimoines		18,00 h		2,50	50%	50%			2,5
DUEF1/DUEF2 -B17 Projet coopératif		18,00 h		2,50	50%	50%			2,5
Total équivalent TD :		217,00 h		Total crédits ECTS :				30	

ADMIS si N1 ≥ 10/20 ET N2 ≥ 10/20, sinon AJOURNE

A l'issue d'un semestre de formation au niveau B1, l'entrée au niveau B1+ pour le semestre suivant se fait lorsque l'étudiant a validé le DUEF B1 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 AVEC une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur le regroupement 1 ET une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur le regroupement 2. Voir tableau ci-dessus.

L'entrée au niveau B2 pour le semestre suivant se fait lorsque l'étudiant a validé le DUEF B1 par une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 AVEC une moyenne égale ou supérieure à 14/20 sur le regroupement 1 ET une moyenne égale ou supérieure à 14/20 sur le regroupement 2.

(1) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de l'UE (matière).

(2) ECTS = European Credits Transfer System

Pour information, votre université d'origine pourra, en cas de réussite aux examens, vous attribuer à votre retour le nombre de crédits ECTS indiqués ci-dessus.

Niveau **B1+** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION au DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANÇAISES B1+

DU1B1P au 1er semestre ou **DU2B1P** au 2nd semestre

Codes UE semestre 1 /semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ²
				coeff. (¹)	contrôle continu		examen terminal	
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit	

Regroupement 1 : la note N1 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

DUF1/DUF2 -B1P1 Communication orale et écrite (FI/FC)		54,00 h	18,00 h	10,00	30%	30%	20%	20%	10
DUF1/DUF2 -B1P8 Accompagnement pédagogique indiv.		1,00 h							
DUF1/DUF2 -B1P2 Grammaire (FI/FC)		36,00 h		5,00	100%				5
DUF1/DUF2 -B1P3 Phonétique (FI/FC)		18,00 h	18,00 h	5,00	30%	70%			5
DUF1/DUF2 -B1P4 Littérature		24,00 h		3,50	100%				3,5

Regroupement 2 : la note N2 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

DUF1/DUF2 -B1P7 Atelier d'écriture		18,00 h		2,50	100%				2,5
DUF1/DUF2 -B1P5 Société et pouvoir en France	12,00 h	18,00 h		4,00	20%	20%	60%		4
Total équivalent TD :		217,00 h						Total crédits ECTS :	30

ADMIS si N1≥10/20 ET N2≥10/20, sinon AJOURNE

A l'issue d'un semestre de formation au niveau B1+, l'entrée au niveau B2 pour le semestre suivant se fait lorsque l'étudiant a validé le DUEF B1+ par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 AVEC une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur le regroupement 1 ET une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur le regroupement 2. Voir tableau ci-dessus.

(3) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de l'UE (matière).

(4) ECTS = European Credits Transfer System

Pour information, votre université d'origine pourra, en cas de réussite aux examens, vous attribuer à votre retour le nombre de crédits ECTS indiqués ci-dessus.

Niveau **B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION au DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANÇAISES B2

DUF1B2 au 1^{er} semestre ou **DUF2B2** au 2nd semestre

Codes UE semestre 1 /semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ²
				coeff. (1)	contrôle continu		examen terminal	
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit	

Tronc commun : la note N1 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

DUEF1/DUEF2 -B21 Communication orale et écrite (FI/FC)		54,00 h		8,00	30%	20%	25%	25%	8
DUEF1/DUEF2 -B26 Approfondissement linguistique			12,00 h						
DUEF1/DUEF2 -B22 Grammaire (FI/FC)		18,00 h		4,00	100%				4
DUEF1/DUEF2 -B23 Itinéraire interculturel	18,00 h		18,00 h	5,00	20%	20%	60%		5
DUEF1/DUEF2 -B24 Littérature et altérité	6,00 h	18,00 h		3,00	40%		60%		3
DUEF1/DUEF2 -B25 Accompagnement pédagogique indiv.		1,00 h							

Un parcours au choix : LC ou FOU

parcours LC - LANGUE et CULTURE : la note N2 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements									
1/2 -B2LC5 Art et Littérature		36,00 h		5,00	60%	40%			5
1/2 -B2LC3 Médias		18,00 h		2,50	50%	50%			2,5
1/2 -B2LC4 Projet culturel		18,00 h		2,50	50%	50%			2,5
parcours FOU - FRANÇAIS sur OBJECTIF UNI. : la note N3 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements									
1/2 -B2FOU2 Analyse des discours universitaires				5,00	100%				5
1/2 -B2FOU3 Observation de cours universitaires				5,00	50%	50%			5
Total équivalent TD :		217,00 h			Total crédits ECTS :				30

ADMIS si N1 ≥ 10/20 ET N2 ≥ 10/20 ou N3 ≥ 10/20, sinon AJOURNE

A l'issue d'un semestre de formation au niveau B2, l'entrée au niveau C1 pour le semestre suivant se fait lorsque l'étudiant a validé le DUEF B2 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 AVEC une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur les enseignements du tronc commun ET une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur les enseignements du parcours choisi. Voir *tableau ci-dessus*.

(1) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de l'UE (matière).

(2) ECTS = European Credits Transfer System

Pour information, votre université d'origine pourra, en cas de réussite aux examens, vous attribuer à votre retour le nombre de crédits ECTS indiqués ci-dessus.

Niveau **C1** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION AU DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES FRANÇAISES C1

DUF1C1 au 1^{er} semestre ou **DUF2C1** au 2nd semestre

Codes UE semestre 1 / semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ⁽²⁾	
	CM	TD	TP	coeff. (1)	contrôle continu		examen terminal		
					% écrit	% oral	% écrit		% oral

Tronc commun : la note N1 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

DUEF1/DUEF2 -C11 Communication orale et écrite (FI/FC)		54,00 h		8,00	25%	25%	50%		8
DUEF1/DUEF2 -C18 Approfondissement linguistique			12,00 h						
DUEF1/DUEF2 -C16 Grammaire (FI/FC)		18,00 h		4,00	100%				4
DUEF1/DUEF2 -C14 Itinéraire interculturel	18,00 h		18,00 h	5,00	20%	20%	60%		5
DUEF1/DUEF2 -C15 Littérature et altérité	6,00 h	18,00 h		3,00	40%		60%		3
DUEF1/DUEF2 -C17 Accompagnement pédagogique indiv.		1,00 h							

Un parcours au choix : LC ou FOU

parcours LC - LANGUE et CULTURE : la note N2 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements									
1/2 -C1LC5 Perspectives sur la littérature fr. contemporaine		18,00 h		2,50	100%				2,5
1/2 - C1LC6 Débats contemporains		18,00 h		2,50		100%			2,5
1/2 - C1LC3 Sociolinguistique		18,00 h		2,50	70%	30%			2,5
1/2 - C1LC4 Projet culturel		18,00 h		2,50	30%	70%			2,5
parcours FOU - FRANÇAIS sur OBJECTIF UNI. : la note N3 = la moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements									
1/2 -C1FOU2 Analyse des discours universitaires		36,00 h		5,00	100%				5
1/2 -C1FOU3 Observation de cours universitaires		36,00 h		5,00	40%		30%	30%	5
Total équivalent TD :		217,00 h						Total crédits ECTS :	30

ADMIS si N1 ≥ 10/20 ET N2 ≥ 10/20 ou N3 ≥ 10/20, sinon AJOURNE

A l'issue d'un semestre de formation au niveau C1, l'étudiant est déclaré admis lorsqu'il a validé le DUEF C1 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 AVEC une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur les enseignements du tronc commun ET une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur les enseignements du parcours choisi. Voir tableau ci-dessus.

(1) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de l'UE (matière).

(2) ECTS = European Credits Transfer System

Pour information, votre université d'origine pourra, en cas de réussite aux examens, vous attribuer à votre retour le nombre de crédits ECTS indiqués ci-dessus.

DETAIL DES MODALITES D'EVALUATION

Le CONTROLE CONTINU

Niveau et matière	Nombre et types d'épreuves
-------------------	----------------------------

A1

Communication orale & écrite	60% - Moyenne de 2 notes : - Une note moyenne donnée à partir de deux compréhensions écrites et deux productions écrites effectuées en temps limité (30%) - Une note moyenne donnée à partir de trois exercices de compréhension orale (15 %) et une note de participation (implication en cours) (15%)
Grammaire	100% - Une note moyenne de plusieurs devoirs effectués en cours
Phonétique	100% - Une note correspondant à des exercices effectués en classe (exemples : grilles de reconnaissances à compléter, textes courts à lire...)
Société et culture françaises	100% - Une note correspondant aux présentations de projets

A2

Communication orale & écrite	60% - Moyenne de 2 notes : - Une note moyenne donnée à partir de deux compréhensions écrites et deux productions écrites effectuées en temps limité (30%) - Une note moyenne donnée à partir de trois exercices de compréhension orale (15 %) et une note de participation (implication en cours) (15%)
Grammaire	100% - Une note moyenne de plusieurs devoirs effectués en cours
Phonétique	100% - Une note correspondant à des exercices effectués en classe (exemples : grilles de reconnaissances à compléter, textes courts à lire...)
Société et culture françaises	100 % - Une note correspondant aux présentations de projets

B1

Communication orale & écrite	60% - Moyenne de 4 notes : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale (moyenne de 2 notes) et production orale
Grammaire	100% - Moyenne de 2 épreuves en classe
Phonétique	100% - Moyenne de 3 notes : - évaluation de la réception auditive / évaluation de l'interface écrit - oral - évaluation de la prononciation - maîtrise des notions vues en cours (3 notes)
Littérature	40% - Moyenne de 2 notes : - production écrite et mise en voix à partir d'un texte de théâtre - production écrite à partir d'un texte narratif
Géographie et institutions	100% - Moyenne de 2 notes : - un micro-exposé oral individuel à partir d'un thème abordé en cours (comparaison entre la France et le pays d'origine de l'étudiant) - un devoir sur table (étude de documents)
Patrimoines	100% - Moyenne de 2 notes : - Exposé sous la forme d'oral assisté d'un diaporama : présentation d'une recette ou d'un menu de fête du pays de l'étudiant, en relation avec un élément de son patrimoine (événement culturel, spécificité du terroir...) - Questions de compréhension écrite portant sur un menu, une recette de cuisine française ou un document promotionnel sur un élément du patrimoine de France et des pays francophones / transcription écrite d'une recette présentée dans une vidéo
Projet coopératif	100% - Moyenne de 2 notes : - Évaluation de l'ensemble des productions écrites et/ou orales, de l'investissement dans l'élaboration du projet coopératif - Bilan d'expérience à la fin du semestre (production écrite en classe)

Niveau et matière	Nombre et types d'épreuves
-------------------	----------------------------

B1+

Communication orale & écrite	60% - Moyenne de 4 notes : exposé (en binôme), compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale (moyenne de 2 notes)
Grammaire	100% - Moyenne de 2 épreuves en classe
Phonétique	100% - Moyenne de 3 notes : - évaluation de la réception auditive / évaluation de l'interface écrit - oral - évaluation de la prononciation - maîtrise des notions vues en cours
Littérature	100% - Deux questionnaires écrits portant sur la compréhension de textes représentatifs d'un des mouvements culturels étudiés, ainsi que sur quelques éléments d'histoire littéraire
Société et pouvoir en France	40% - Moyenne de deux notes : - un exposé en binôme - un devoir sur table (étude de documents)
Atelier d'écriture	100% - Moyenne de : - une note de participation en cours et remise de travaux écrits individuels - une note moyenne de 2 productions écrites en classe

B2

Communication orale & écrite	50% - Moyenne de 5 notes : 2 productions écrites (un compte-rendu et un essai), 1 compréhension orale, 1 compréhension écrite, 1 production orale
Grammaire	100% - Moyenne de 2 épreuves en classe
Itinéraire interculturel	40% - Moyenne de deux notes : un exposé et un travail écrit sur table d'1h30
Littérature et altérité	40% - Note correspondant à un devoir sur table (analyse d'un ou plusieurs textes en relation avec l'axe directeur du module et les problématiques abordées)
<i>Parcours LC - Langue et culture :</i>	
Art et littérature	100% - Moyenne de 4 notes correspondant à des travaux écrits et oraux mettant en œuvre les connaissances ainsi que les compétences méthodologiques visées par cet enseignement
Médias	100% - Moyenne de deux notes : une étude de document et un exposé oral
Projet culturel	100% - Moyenne de 3 notes (une note de suivi + une note de présentation orale + une note de production écrite)
<i>Parcours FOU - Français sur objectif universitaire :</i>	
Analyse des discours uni.	100% - Moyenne de 2 épreuves écrites
Observation de cours uni.	100% - Moyenne de 2 notes (une note de suivi + une note de mini-mémoire)

C1

Communication orale & écrite	50% - Moyenne de 5 notes : 1 compréhension orale, 1 compréhension écrite, 2 productions écrites, 1 exposé oral
Grammaire	100% - Moyenne de 2 épreuves en classe
Itinéraire interculturel	40% - Travaux écrits et oraux : un exposé (20%) et une épreuve écrite sur table de 1h30 (20%)
Littérature et altérité	40% - Note correspondant à un devoir sur table (analyse d'un ou plusieurs textes en relation avec l'axe directeur du module et les problématiques abordées)
<i>Parcours LC - Langue et culture :</i>	
Perspectives / litt. fr. contemporaine	100% - Moyenne de 2 notes correspondant à des travaux écrits mettant en œuvre les connaissances ainsi que les compétences méthodologiques visées par cet enseignement
Débats contemporains	100% - Evaluation des productions orales
Sociolinguistique	100% - Moyenne de 2 notes : un exposé (30%) et une épreuve écrite sur table de 1h30 (70%)
Projet culturel	100% - Moyenne de 3 notes : projet collaboratif, production écrite et production orale
<i>Parcours FOU - Français sur objectif universitaire :</i>	
Analyse des discours uni.	100% - Moyenne de 2 épreuves écrites
Observation de cours uni.	40% - Etapes du dossier

Les EPREUVES TERMINALES

Niveau et matière	Epreuves / type d'épreuves	Durée
-------------------	----------------------------	-------

A1

Communication orale & écrite	20% - Compréhension écrite, grammaire, production écrite	1h15
Communication orale & écrite	20% - Production orale individuelle	10 mn + 10 mn préparation

A2

Communication orale & écrite	20% - Compréhension écrite, grammaire, production écrite	1h30
Communication orale & écrite	20% - Production orale individuelle	10 mn + 10 mn préparation

B1

Communication orale & écrite	20% - Compréhension et production écrites	1h30
Communication orale & écrite	20% - Production orale individuelle	10 mn + 10 mn préparation
Littérature	60% - Compréhension et production écrites	1h30

B1+

Communication orale & écrite	20% - Compréhension et production écrites à partir d'un article de presse	1h30
Communication orale & écrite	20% - Production orale individuelle	10 mn + 10 mn préparation
Société et pouvoir	60% - Epreuve écrite de commentaire de document(s) et questions de cours	1h30

B2

Communication orale & écrite	25% - Compréhension de texte et production écrite (compte-rendu ou essai) ; dictionnaire unilingue autorisé	2h
Communication orale & écrite	25% - Compréhension orale	1h
Itinéraire interculturel	60% - Une épreuve écrite	1h30
Littérature et altérité	60% - Analyse de texte(s)	1h30

C1

Communication orale & écrite	50% - Compréhension de texte et écriture d'un essai	2h30
Itinéraire interculturel	60% - Une épreuve écrite	2h00
Littérature et altérité	60% - Analyse de texte(s) (60%)	1h30
<i>Parcours FOU - Français sur objectif universitaire</i>		
Observation de cours uni.	30% - Evaluation du dossier et 30% - Soutenance orale	20 mn (30 mn pour le jury)

Rappel :

En cas de crise sanitaire et de nécessité de confinement, donc d'organisation des enseignements à distance, les modalités de contrôle des connaissances pourront exceptionnellement prendre une autre forme : contrôle continu et/ou épreuves terminales organisés en distanciel ou connaissances évaluées exclusivement par le contrôle continu. Toute modification aura été validée par les instances universitaires avant application.

REGLEMENT DES EXAMENS du CARRE INTERNATIONAL de l'UNICAEN

Egalement disponible en anglais, en arabe, en chinois, en coréen, en espagnol sur le site internet du Carré international et sur demande à l'adresse : intl.fle.duef@unicaen.fr

1. DEROULEMENT DES EPREUVES TERMINALES ECRITES

1.1 ENTREE EN SALLE D'EXAMEN

Les étudiants doivent **impérativement** arriver à l'heure indiquée sur la convocation afin de permettre la mise en place et un début de composition à l'heure prévue.

Pour entrer en salle d'examen, les étudiants doivent justifier leur identité au moyen de la carte d'étudiant ou, à défaut, d'une **pièce d'identité avec photographie** (passeport, carte d'identité, titre de séjour). **Le contrôle de l'identité est assuré par le personnel du Carré international et donne lieu à un émargement.**

L'accès de candidats retardataires ne pourra être accepté par le Président de salle que pendant la première demi-heure qui suit l'heure effective de démarrage de l'épreuve (notée sur le tableau de la salle d'examen), et deviendra de toute façon impossible - même en cas de force majeure - après la sortie du premier candidat, le sujet étant alors devenu public. **En aucun cas un retardataire ne pourra voir son temps de composition prolongé.**

1.2 MATERIEL / DOCUMENTS

Les étudiants autorisés à composer emporteront avec eux crayons et stylos, carte d'étudiant ou pièce d'identité.

Il est interdit d'entrer en salle d'examen avec des **documents**, en dehors de ceux qui sont autorisés pour l'épreuve et dont votre professeur vous aura donné la liste (par exemple dictionnaire français/français format papier ou textes littéraires, si besoin).

Les bagages (sac à main, cartable...), téléphones, Smartphones, tablettes, montres connectées, trousse sont également interdits en salle d'examen et devront être laissés à la garde des enseignants surveillant l'épreuve, pour toute la durée de l'examen (téléphone mobile obligatoirement éteint). Les étudiants devront avoir les oreilles dégagées afin de vérifier qu'ils ne portent pas d'écouteur.

1.3 DEROULEMENT DES EPREUVES

Les étudiants doivent **impérativement** s'asseoir à la place qui leur est indiquée. Une liste est affichée à l'entrée de la salle d'examen, indiquant le numéro de table où chacun des étudiants devra s'asseoir. Le placement des étudiants à la table correspondant à ce numéro est obligatoire dans les salles où cette numérotation a été prévue. **Ce numéro change à chaque épreuve.**

A partir de votre entrée en salle d'examen, vous n'avez plus le droit de parler aux autres étudiants ni d'échanger des documents ou des feuilles de brouillon. En cas de problème, vous êtes seulement autorisé(e) à lever le doigt afin qu'un enseignant puisse venir vous répondre.

Les sorties des étudiants en cours d'épreuve doivent être exceptionnelles et motivées par des raisons impérieuses excluant la recherche de café, de friandises ou la pause-cigarette. Ces sorties, si elles sont impératives, doivent être limitées à une personne à la fois. Lors de ces sorties, la copie de l'étudiant sera déposée sur le bureau des surveillants et les heures de sortie et de retour devront y être indiquées. L'étudiant sera **OBLIGATOIREMENT** accompagné par un surveillant lors de sa sortie.

Le Président de salle notera l'heure effective du début de l'épreuve sur le tableau. De même, en fonction de la durée réglementaire de l'épreuve, il notera également l'heure **IMPERATIVE** de fin d'épreuve au-delà de laquelle aucun candidat n'est autorisé à composer.

La sortie de salle définitive est interdite avant la fin de la première heure des épreuves, pour une épreuve de deux heures, avant la fin de la première demi-heure, pour une épreuve d'une heure. Les candidats qui ont terminé de composer avant ce délai resteront à leur place, en silence.

Le papier brouillon vous sert uniquement à préparer vos réponses, que vous reportez ensuite sur la copie d'examen. Les réponses notées sur du papier brouillon ne sont pas prises en compte. De même, vous devez **noter vos réponses à l'encre** et non au crayon à papier.

1.4 CONSIGNES D'EXAMEN / FRAUDE

En cas de non-respect de ces consignes ou en cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le Président de salle prendra immédiatement note de l'incident, fera signer au candidat ainsi qu'à 2 témoins le procès-verbal d'examen et en informera dans la journée le Directeur du Carré international. Les éléments matériels pouvant constituer des supports de fraude seront consignés par le Président de salle et remis au Directeur du Carré international avec le procès-verbal d'examen. Le Directeur du Carré international informera le Président de l'Université, qui pourra saisir la section disciplinaire et l'informer de cet incident.

1.5 REGLE ANTI-PLAGIAT, S'APPLIQUANT A TOUTES LES FORMATIONS

Le **plagiat** ou la **contrefaçon** de documents ou d'une partie de documents publiés sous toute forme de support, y compris internet, constitue une violation des droits d'auteur.

En conséquence, l'étudiant qui remet un devoir, un mémoire ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. **Le plagiat est considéré comme une fraude.**

2. ANONYMAT DES COPIES

Pour les examens terminaux, le Carré international utilise des copies d'examen anonymées (nom de l'étudiant caché).

Après correction, l'enseignant transmet les copies cachetées à l'administration.

La levée de l'anonymat des copies se fait en présence d'au moins un témoin (personnel administratif, étudiant qui le souhaite...). Date et lieu de levée de l'anonymat des copies indiqués sur le calendrier des examens terminaux transmis aux étudiants.

Complétez soigneusement l'en-tête de votre copie d'examen : nom et prénom dans le petit triangle prévu à cet effet, en haut, à droite de la copie (modèle ci-après), puis pliez et collez. Notez bien, dans le côté gauche de l'en-tête, le nom du diplôme que vous préparez, l'intitulé de la matière, la session. Faire de même pour les copies supplémentaires.

Si vous devez noter vos réponses sur le sujet d'examen, dans les espaces prévus à cet effet, **n'oubliez surtout pas d'y indiquer votre numéro d'étudiant.**

Attention ! En l'absence de copie à votre nom ou à votre numéro d'anonymat, vous obtiendrez un 0/20 pour l'épreuve (si vous oubliez d'indiquer votre numéro d'étudiant ou de compléter la partie à anonymat).

Copie d'examen à anonymiser (**exemple** d'utilisation, à **modifier** selon votre niveau et pour chaque matière) :

UNIVERSITE DE CAEN		<i>Partie à replier et coller sur la partie ↖ ci-contre après l'avoir complétée et signée</i>
U.F.R. : <i>Carré international</i>		
DIPLOME : <i>Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B1</i>		
ANNEE : ...2021-2022, <i>1^{er} semestre (examen terminal)</i>		
MATIERE : <i>Communication orale et écrite</i>		
Ou		
VALEUR N° : <i>DUEF1B1</i>		NOM et
SESSION DE : <i>décembre 2021</i>		Prénom
		Né à
		Le
		Signature
NOTE SUR 20	CADRE RESERVE AUX CORRECTEURS	
.....		
Exemple		

3. RETARD ou ABSENCE aux EXAMENS (contrôle continu et examens terminaux)

Rappel : l'entrée en salle d'examen au-delà de la première demi-heure de composition n'est pas possible. L'étudiant retardataire sera considéré comme absent à l'épreuve.

Toute absence doit être déclarée et justifiée auprès de l'administration. L'appréciation de la validité des motifs d'absence ou de retard à une épreuve relève de la seule compétence du directeur des études et de la responsable du Département Formations en Langues.

Sont considérés comme motifs valables d'absence les cas suivants...

- maladie avec certificat médical original : ce **certificat** doit être rédigé par un médecin en activité et doit être fourni au Carré international **dans un délai maximum de 72 heures** après l'épreuve concernée. Quelques médecins assermentés par la Sécurité Sociale (les seuls habilités à délivrer un certificat médical en cas de maladie ou accident le jour d'une épreuve) :

- Dr. FLAMENT, 46 rue de l'église à Caen – Tél. : 02 31 74 40 62
- Dr. MOREL, avenue de la 1^{ère} armée française, à Caen – Tél. : 02 31 74 53 65
- Dr. THEZEE, 53 rue de la Pigacière, à Caen – Tél. : 02 31 93 08 84
- Dr. TAMBOSCO, 1607 Quartier Grande-Delle, à Hérouville-St-Clair – Tél. : 02 31 47 60 83

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique : la **convocation** doit être déposée **au moins trois jours avant** la date des épreuves, auprès de l'administration. Un **justificatif** de présence aux épreuves sera également présenté **dans les 72 heures** suivant le concours.

- empêchement subi et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès de l'administration **dans un délai n'excédant pas 72 heures** après les épreuves concernées : accident, hospitalisation, décès d'un proche (conjoint, parent, grand-parent, enfant, frère ou sœur).

Attention ! Les rendez-vous à la Préfecture et visites médicales ne constituent pas un cas de force majeure et ne peuvent en aucune manière donner lieu à l'organisation d'une session de rattrapage.

3.1 ABSENCE JUSTIFIEE ET MODALITES DE RATTRAPAGE

Une absence justifiée donnera lieu à l'organisation d'un examen de rattrapage. La nature et les modalités de l'épreuve de rattrapage sont fixées par le(s) enseignant(s) et validées par le directeur des études.

En cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant concerné sera convoqué à une épreuve de rattrapage dont le calendrier sera déterminé en début de semestre et lui sera communiqué par le service de scolarité (semaines 4, 8 et 11 du semestre, les vendredis après-midi).

Attention ! Un examen de rattrapage manqué ne donnera pas lieu à la mise en place d'un nouvel examen. L'étudiant recevra alors la note 0/20.

Exemple : si pour une matière donnée le contrôle continu se compose de 3 exercices et qu'un candidat ne participe qu'à un seul de ces exercices pour lequel il obtient un 15/20, sa note globale sera alors calculée de la manière suivante : $(0 + 15 + 0) : 3 = 5/20$

3.2 ABSENCE INJUSTIFIEE

Sauf cas de force majeure, pour maladie ou accident par exemple, TOUT CANDIDAT ABSENT A UNE EPREUVE DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, **contrôle continu** ou **examen terminal**, REÇOIT LA NOTE 0/20. Sur son relevé de notes, l'absence est alors notée ABI (absence injustifiée).

4. LES JURYS

4.1 DESIGNATION ET COMPOSITION

Pour chaque niveau de DUEF un jury est désigné par le Directeur du Carré international, par délégation du Président de l'Université. Il est composé d'au moins 3 enseignants, dont un président de jury.

Le jury se réunit à l'initiative de son (sa) président(e), à la fin de chaque session d'examen de 1^{er} et 2nd semestres (sessions de rattrapage comprises), pour chaque niveau de DUEF.

En cas de suspicion de fraude, le jury délibère sur l'étudiant soupçonné comme pour les autres candidats. Cependant, aucune attestation de réussite ou de notes ne peut être délivrée avant que la formation de jugement ait statué (section disciplinaire).

4.2 DELIBERATION DE JURY

Les notes ne deviennent définitives qu'après délibération du jury.

Le jury est seul compétent pour déclarer un étudiant admis au vu de ses résultats.

Le jury prend les décisions en toute souveraineté, à partir de l'ensemble des résultats de chaque candidat.

L'administration ne procède pas à l'affichage des notes des examens terminaux avant les réunions des jurys de niveaux.

5. VALIDATION DES RESULTATS

La somme des notes affectées du coefficient donne le résultat global sur 200 aux examens semestriels, et la moyenne générale est ensuite ramenée sur 20.

DUEF A1 et A2 : sont déclarés admis les étudiants ayant atteint une moyenne générale $\geq 10/20$;

DUEF B1 et B1+ : sont déclarés admis les étudiants ayant atteint une moyenne générale $\geq 10/20$ AVEC une moyenne $\geq 10/20$ sur le regroupement 1 ET une moyenne $\geq 10/20$ sur le regroupement 2 ;

DUEF B2 et C1 : sont déclarés admis les étudiants ayant atteint une moyenne générale $\geq 10/20$ AVEC une moyenne $\geq 10/20$ sur les enseignements du tronc commun ET une moyenne $\geq 10/20$ sur les enseignements du parcours choisi.

Voir également modalités de calcul de résultat pages 7 à 11.

Des mentions sont attribuées aux étudiants ayant atteint les résultats suivants :

- PASSABLE : moyenne générale $\geq 10/20$
- ASSEZ BIEN : moyenne générale $\geq 12/20$
- BIEN : moyenne générale $\geq 14/20$
- TRES BIEN : moyenne générale $\geq 16/20$

Voir également page 22 « Résultats des examens des DUEF ».

6. DISPOSITIONS CONCERNANT LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

6.1 L'AMENAGEMENT DES EXAMENS (voir aussi page 31 l'aménagement pédagogique)

En matière d'examens, l'Université de Caen Normandie applique la réglementation actuellement en vigueur (temps de composition supplémentaire, secrétariat, salle particulière...). Le décret N° 2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire d'application du 27/12/2011 prévoient la possibilité d'obtenir une compensation de la déficience, si l'étudiant présente un handicap au sens de la loi (*Article 1 du Décret n°2005-1617 du 21/12/2005*).

Ces dispositions particulières peuvent, selon les cas, s'appliquer à **toutes les épreuves ou à une partie des épreuves**, quels que soient le mode d'acquisition du diplôme et le mode d'évaluation des épreuves (notamment : épreuves ponctuelles, partiels, contrôle continu, contrôle en cours de formation, entretien).

Le candidat peut bénéficier d'aménagements portant sur :

- ✓ une **majoration du temps imparti** pour une ou plusieurs épreuves, qui **ne peut excéder le tiers** du temps normalement prévu pour chacune d'elles.
- ✓ les conditions de déroulement des épreuves, pour lui permettre de bénéficier de conditions matérielles, d'aides techniques ou humaines, appropriées à la situation,
- ✓ l'étalement du passage des épreuves sur plusieurs sessions,
- ✓ des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap.

6.2 LA DEMANDE D'AMENAGEMENT

A. Le candidat souffrant d'un handicap permanent doit au plus tôt, avant ou dès son inscription à l'université, prendre un rendez-vous au service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) pour une visite médicale afin, que le médecin évalue les besoins de compensation du handicap.

Prise de rendez-vous sur place ou par téléphone :

SUMPPS - service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
Vissol, Campus 1, 47 Avenue de Bruxelles,
Tél: 02 31 56 52 30 ; ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour le rendez-vous, il devra se munir des pièces suivantes :

- ✓ dossier médical (éléments récents),
- ✓ carnet de santé,
- ✓ s'il en dispose, éléments transmis par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et des éléments pédagogiques permettant d'évaluer sa situation (le PPS, projet personnalisé de scolarisation et les documents relatifs à sa mise en œuvre, le PAI, projet d'accueil individualisé,...)

B. Le candidat souffrant d'un handicap temporaire doit au plus tôt prendre un rendez-vous au service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (coordonnées ci-dessus) pour une visite médicale, afin que le médecin évalue les besoins de compensation de son handicap temporaire. Pour le rendez-vous il devra se munir des éléments médicaux (compte-rendu de consultation(s) et/ou hospitalisation, résultats d'examens complémentaires...) et du carnet de santé.

Dans les 2 cas, le candidat doit simultanément informer le CARRE INTERNATIONAL qu'il a fait une demande d'aménagements.

Afin de prendre en compte les délais nécessaires à la mise en place des aménagements, **toute demande formulée moins de 15 jours avant le début des épreuves** (contrôle continu ou examen terminal) **ne pourra pas être reçue.**

La mise en place de ces aménagements ne peut se faire qu'après obtention d'une attestation médicale délivrée par le SUMPPS :

- ✓ Suite à la visite médicale, le médecin directeur du SUMPPS, désigné par la CDAPH- Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, rend un avis sur la demande et propose les aménagements qui lui apparaissent nécessaires.
- ✓ Il établit un certificat qui précise les dispositions particulières dont le candidat peut bénéficier et le transmet ensuite à la composante chargée d'organiser les examens.
- ✓ Les aménagements proposés par le médecin sont étudiés par l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours. Ensuite, celle-ci notifie en retour sa décision au candidat.

Cet avis est valable uniquement pour l'année universitaire en cours, le candidat devra formuler une nouvelle demande chaque année. Si la décision ne concerne qu'un semestre, le candidat doit renouveler sa demande pour le semestre suivant.

RESULTATS DES EXAMENS DES DUEF

Les résultats des examens du Carré international sont affichés de façon anonyme, au tableau d'affichage près du bureau de la Scolarité (porte Li 119), entre 3 et 5 semaines après la fin des examens du 1^{er} semestre et environ 4 semaines après la fin des examens du 2nd semestre. Seul votre numéro d'étudiant figure sur la liste de résultats.

L'admission en niveau supérieur se fait lorsque l'étudiant a satisfait aux exigences de validation du niveau de DUEF suivi au semestre (moyenne égale ou supérieure à 10/20 pour chacun des regroupements de calcul). *Voir détail pages 7 à 11.*

Attention :

- ✓ Au niveau de préparation au DUEF B1, la réussite aux épreuves permet :
 - un passage au niveau de préparation au DUEF B1+ avec une moyenne générale $\geq 10/20$ et AVEC une moyenne $\geq 10/20$ sur les enseignements du regroupement 1 ET une moyenne $\geq 10/20$ sur les enseignements du regroupement 2 ;
 - un passage au niveau de préparation au DUEF B2 avec une moyenne générale $\geq 14/20$ et AVEC une moyenne $\geq 14/20$ sur les enseignements du regroupement 1 ET une moyenne $\geq 14/20$ sur les enseignements du regroupement 2.
- ✓ La réussite aux épreuves du DELF ou du DALF n'entraîne pas l'admission automatique au niveau de préparation du DUEF de niveau supérieur. Seule la réussite aux épreuves d'un DUEF permet l'admission au niveau de préparation du DUEF du niveau supérieur.
- ✓ Pour les étudiants en mobilité d'échange : les étudiants inscrits dans le cadre d'un partenariat avec leur université d'origine pourront faire valider les enseignements dispensés dans le DUEF sous la forme de crédits ECTS, ou de leur équivalent. Le terme ECTS signifie **European Credits Transfer System** en anglais, soit **système européen de transfert et d'accumulation de crédits** en français. *Voir pages 7 à 11.*

Environ 6 semaines après la fin du semestre, chaque étudiant peut retirer au bureau certifications, porte Li.120 un relevé des notes qu'il a obtenues aux examens et l'attestation de réussite au diplôme correspondant, le cas échéant.

Le relevé de notes et le diplôme que vous obtiendrez en fin de semestre ne sont édités qu'en UN SEUL EXEMPLAIRE. *Aucun duplicata ne sera fourni.*

Le Carré international ne délivre pas de certificat d'assiduité. Votre relevé de notes en tient lieu.

Les étudiants qui ont été inscrits au Carré international par l'intermédiaire de leur université d'origine ou d'une université partenaire ne recevront pas personnellement leurs résultats. Ils seront envoyés directement à cette université, par le bureau des certifications (Li 120) ou par le pôle Mobilité Internationale (Li.138).

Les étudiants individuels qui souhaitent que leurs résultats leur soient envoyés par courrier postal pourront en faire la demande en complétant, sur le site internet <http://international.unicaen.fr/fle>, le formulaire disponible à la rubrique « formulaire de demande d'envoi de diplôme ». Ils y indiqueront l'adresse exacte à laquelle ils se trouveront dans les semaines qui suivent, pour réceptionner le courrier recommandé qui va leur être envoyé.

LE D.U. PASSERELLE ETUDIANTS EN EXIL (DUPEX)

L'Université de CAEN fait partie du réseau "Migrants dans l'Enseignement Supérieur" (MEnS) qui réunit **des établissements d'enseignement supérieur** et des associations, **engagés dans l'accueil et l'insertion des étudiants et des chercheurs en exil en France**. Au printemps 2019, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a habilité le **DU PASSERELLE étudiants en Exil (DUPEX)**, pour permettre aux universités du réseau MEnS de mieux accueillir les étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Les étudiants inscrits en DUPEX ont donc maintenant accès aux Bourses sur Critères Sociaux, au logement étudiant du réseau CROUS, aux aides spécifiques ainsi qu'à la restauration collective. Ils vont ainsi pouvoir commencer ou reprendre des études dans des conditions décentes, avec une véritable perspective d'insertion professionnelle et sociale.

A l'Unicaen, le DU PASSERELLE s'appuie sur les Diplômes Universitaires d'Etudes Françaises B1-C1, avec une prise en compte de la spécificité du public en exil :

- Il est centré sur l'apprentissage de la langue française et la préparation des étudiants étrangers à une intégration dans un cycle universitaire de type LMD · Licence-Master-Doctorat : il s'agit, dans le cadre du DUEF, de **renforcer les connaissances linguistiques** nécessaires pour suivre un enseignement de spécialité. *Voir descriptifs des Diplômes Universitaires d'Etudes Françaises B1-C1 pages 8 à 11.*
- Au DUEF s'ajoute une unité d'enseignement, le parcours PASSERELLE, composée selon les semestres de :
 - un cours de **langue étrangère (soutien linguistique)** en anglais ou autre, en fonction de l'orientation choisie par l'étudiant ;
 - la **Découverte de l'environnement socioculturel** (accompagnement aux démarches administratives et à l'insertion sociale et professionnelle, réunions d'information et activités culturelles...).

PREPARATION au DUPEX B1 à C1

EX1B1 à EX1C1 au 1^{er} semestre ou **EX2B1 à EX2C1** au 2nd semestre

Diplôme DUPEX , éléments constitutifs pour chaque semestre		Heures de formation	Note N	coefficient	Modalités de contrôle des connaissances			
DUEF	- 1 ^{er} semestre : DUF1B1, DU1B1P, DUF1B2, DUF1C1 Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B1 à C1	217h	N1	30	En fonction du DUEF préparé. Voir p.8 à 11			
	- 2 nd semestre : DUF2B1, DU2B1P, DUF2B2, DUF2C1 Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B1 à C1							
Parcours PASSERELLE	- 1 ^{er} semestre : EX1B1 à C1 - Passerelle DUPEX - 2 nd semestre : EX2B1 à C1 - Passerelle DUPEX	56h	N2	6	contrôle continu		examen terminal	
	LV2PEXS1 / LV2PEXS2 LV2-Langue Vivante 2 : allemand, anglais, espagnol...	20h	N3	2	écrit	oral	écrit	oral
	ESC1-/ESC2B1 à C1 Découverte de l'Environnement SocioCulturel	36h	N4	4	50%	50%	25%	25%
	Résultat du parcours PASSERELLE :	$N2 = [(N3 \times 2) + (N4 \times 4)] : 6$						
Résultat global au diplôme DUPEX :		$N = [(N1 \times 30) + (N2 \times 6)] : 36$ ADMIS si $N \geq 10/20$ et $N1 \geq 10/20$ et $N2 \geq 10/20$, sinon AJOURNE						

RESULTAT D'ADMISSION AU DUPEX B1 À C1

Sont déclarés admis au DUPEX B1 à C1 les étudiants qui ont

1. satisfait aux conditions de réussite au **DUEF B1 à C1** (*conditions d'obtention pages 8 à 11*), ET
2. satisfait aux conditions d'obtention de l'UE PASSERELLE c'est-à-dire, en fonction du programme du semestre,
 - a) assiduité aux cours et réussite aux examens de **langue étrangère**
 - b) assiduité, participation active à toutes les **activités de découverte de l'environnement socioculturel** proposées (émargement obligatoire) et réussite aux examens (soutenance de dossier)

A l'issue d'un semestre de formation, chaque étudiant inscrit en DUPEX recevra, en cas de réussite aux examens et en fonction de son niveau de compétence en langue française :

- un relevé des notes obtenues au DUEF B1 à C1,
- une attestation de réussite à ce DUEF (*voir conditions d'obtention pages 8 à 11*),
- un relevé des notes obtenues au parcours PASSERELLE,
- le diplôme DUPEX B1 à C1 (*voir conditions d'obtention ci-dessus*).

Pour accompagner vers la réussite les étudiants inscrits en DUPEX, le CARRE INTERNATIONAL a réuni une équipe...

- un référent pédagogique : Madame Isabelle BRAUNS. Elle mènera à chaque semestre des bilans individuels pour faire un point sur la progression des étudiants et les compétences qui restent à acquérir. Elle recevra les étudiants sur rendez-vous, à lui demander par mél. à l'adresse isabelle.brauns@unicaen.fr.
- un référent administratif : Monsieur Camille MESLIER, joignable à l'adresse intl.fle.soutien@unicaen.fr et au bureau Li. 105.

LES DUEF OUVERTS AUX STAGIAIRES DE FORMATION CONTINUE

La formation proposée aux étudiants et stagiaires étrangers dans le cadre de la préparation aux Diplômes Universitaires d'Etudes Françaises n'est pas directement « professionnalisante ». Cependant, sa dimension culturelle interdisciplinaire favorise la mobilité professionnelle et l'insertion professionnelle, en France ou à l'étranger. Elle est donc ouverte aux publics de la formation continue.

Deux formats d'inscription possibles :

En FORMATION DIPLOMANTE

Inscription à la totalité de la formation, pour une participation à temps plein, soit 217h par semestre. Les stagiaires participeront également à toutes les épreuves de contrôle continu et aux examens terminaux du DUEF de leur niveau et, en cas de réussite, obtiendront le diplôme universitaire correspondant (hors LMD).

Ils pourront également s'inscrire aux épreuves des **certifications nationales DELF/DALF**, pour lesquelles le Carré international est centre d'examen. Les épreuves sont organisées à l'issue de chaque semestre, dans les locaux universitaires du campus 1. Une préparation au format des épreuves sera organisée à la fin de chaque semestre, dans le cas d'un nombre suffisant d'inscrits (3 demi-journées, payant). *Voir pages 27 à 28.*

Ces certifications sont reconnues par la Commission nationale de la certification professionnelle et figurent au RNCP (registre national de la certification professionnelle). Elles permettent donc une prise en charge financière de la formation, entre autres dans le cadre du CPF (compte personnel formation).

En FORMATION QUALIFIANTE : BLOCS DE COMPETENCES

Inscription aux blocs de compétences linguistiques exclusivement (enseignements du tronc commun de langue), les enseignements culturels ou de spécialisation étant réservés à la formation diplômante.

Les stagiaires s'inscriront aux épreuves des **certifications nationales DELF/DALF**, pour lesquelles le Carré international est centre d'examen. Les épreuves sont organisées à l'issue de chaque semestre, dans les locaux universitaires du campus 1. *Voir pages 27 à 28.*

Ces certifications sont reconnues par la Commission nationale de la certification professionnelle et figurent au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). Elles permettent donc une prise en charge financière de la formation, entre autres dans le cadre du CPF (compte personnel formation).

Les volumes horaires de formation varieront en fonction du niveau d'apprentissage : plus le niveau de maîtrise de la langue française est élevé, moins les besoins en formation sont importants. En fonction du niveau de maîtrise de la langue française - constaté après passation d'un test en ligne, d'un test de production écrite (organisé dans les locaux universitaires) voire d'un entretien oral individuel, les stagiaires participeront à une formation d'un volume horaire réparti comme suit...

Aux niveaux A1 et A2 (NIVEAUX DE DECOUVERTE ET DE SURVIE)

3 UE-unités d'enseignement :

- ✓ Communication orale et écrite (90 heures)
- ✓ Grammaire (54 heures)
- ✓ Phonétique (36 heures)

et

- ✓ Suivi et accompagnement individualisé (4 heures), formalisé dans le « livret du stagiaire »

soit une **formation d'un total de 184 heures**.

Les stagiaires obtiennent un niveau de compétence élémentaire en français qui se décline ainsi : communiquer (à l'oral comme à l'écrit) dans des situations fréquentes de la vie quotidienne concernant sa situation (identité, habitation), ses relations ; échanger sur des situations relatives au contexte universitaire (les enseignements qu'il suit, son environnement, et préciser quelle est sa spécialité), à la condition que l'interlocuteur se montre coopératif.

Aux niveaux B1 et B1+ (NIVEAU SEUIL)

3 UE-unités d'enseignement :

- ✓ Communication orale et écrite (72 heures)
- ✓ Grammaire (36 heures)
- ✓ Phonétique (36 heures)

et

- ✓ Suivi et accompagnement individualisé (4 heures), formalisé dans le « livret du stagiaire »

soit une **formation d'un total de 148 heures**.

Les stagiaires obtiennent un niveau intermédiaire de compétence en français qui se décline ainsi : communiquer (à l'oral comme à l'écrit) dans la plupart des situations de la vie quotidienne, même quand ces situations ne sont pas récurrentes et qu'elles comportent une part d'imprévu ; décrire sa spécialité, son environnement, ou sa situation passée ; exposer un but, expliquer un projet, comparer deux situations et indiquer et justifier sa préférence face à un choix.

Au niveau B2 (NIVEAU INDEPENDANT)

2 UE-unités d'enseignement :

- ✓ Communication orale et écrite (54 heures)
- ✓ Grammaire (18 heures)

et

- ✓ Suivi et accompagnement individualisé (4 heures), formalisé dans le « livret du stagiaire »

soit une **formation d'un total de 76 heures**.

Les stagiaires obtiennent un niveau de compétence en français qui se décline ainsi : communiquer (à l'oral comme à l'écrit) dans la plupart des situations de la vie quotidienne, même quand ces situations ne sont pas récurrentes et qu'elles comportent une part d'imprévu ; décrire sa spécialité, son environnement, ou sa situation passée ; exposer un but, expliquer un projet, comparer deux situations et indiquer et justifier sa préférence face à un choix.

Au niveau C1 (NIVEAU AUTONOME)

2 UE-unités d'enseignement :

- ✓ Communication orale et écrite (54 heures)
- ✓ Grammaire (18 heures)

et

- ✓ Suivi et accompagnement individualisé (4 heures), formalisé dans le « livret du stagiaire »

soit une **formation d'un total de 76 heures**.

Les stagiaires obtiennent un niveau avancé de compétence en français qui se décline ainsi : communiquer (à l'oral comme à l'écrit) dans la plupart des situations de la vie quotidienne, même quand ces situations ne sont pas récurrentes et qu'elles comportent une part d'imprévu ; décrire sa spécialité, son environnement, ou sa situation passée ; exposer un but, expliquer un projet, comparer deux situations et indiquer et justifier sa préférence face à un choix.

CERTIFICATIONS NATIONALES DELF ET DALF

PRESENTATION

Le DELF, **Diplôme d'Etudes en Langue Française**, et le DALF, **Diplôme Approfondi de Langue Française**, sont deux certifications nationales, délivrées par le Ministère de l'Education Nationale. Elles sont harmonisées avec le *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Le Carré international est centre d'examen pour les DELF et DALF. Les étudiants peuvent s'inscrire, à titre payant, aux épreuves de chacune des sessions.

Le Carré international propose également une inscription aux épreuves en tant que candidat libre, pour les personnes extérieures.

Deux sessions sont organisées chaque année, en décembre et en mai.

Ces certifications - qui évaluent le niveau linguistique d'un étudiant, sont au nombre de 6 :

DALF C2*	Utilisateur expérimenté
DALF C1	
DELF B2	Utilisateur indépendant
DELF B1	
DELF A2	Utilisateur élémentaire
DELF A1	

** Les épreuves du DALF C2 sont organisées en mai uniquement*

Chacune correspond donc à l'un des 6 niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues*. Elles sont acquises une fois pour toutes. Pour chaque niveau, une série d'épreuves permet d'évaluer les quatre compétences de communication : compréhension et production écrites, compréhension et production orales.

PREPARATION AU FORMAT DES EPREUVES

Le Carré international propose aux étudiants qui le souhaitent une formation pour les préparer au format des épreuves nationales des DELF et DALF : un total de 9 heures de formation réparties sur 3 demi-journées.

1 ^{er} semestre	les 08, 09 et 10 décembre 2021
2 nd semestre	les 27, 28 et 29 avril 2022

Formation payante, organisée à la fin de chaque semestre ; ouverte uniquement dans le cas d'un nombre suffisant d'inscrits.

Inscription au Bureau des certifications, porte Li.120.

RESULTATS ET ATTESTATIONS

Le **relevé de notes**, et l'**attestation de réussite** le cas échéant, seront **disponibles au Bureau CERTIFICATIONS** du Carré international (**porte Li.120**) **environ 4 semaines après les épreuves**. Ils vous seront remis sur présentation d'une pièce d'identité.

Les **diplômes**, édités par France Education International, seront disponibles environ 3 mois après les épreuves. Vous pourrez les **retirer au Bureau des CERTIFICATIONS**, ou bien **compléter le formulaire de demande d'envoi postal**, à votre disposition **sur le site internet** du Carré international. Cet envoi sera alors fait par courrier postal recommandé, à l'adresse que vous aurez indiquée dans ce formulaire.

Voir modalités d'inscription et calendrier page suivante.

Pour plus d'informations (sur les niveaux, le contenu des épreuves...), voir le site internet de France Education International où siège la Commission nationale DELF-DALF : <https://www.france-education-international.fr/delf-dalf>

CALENDRIER DES EPREUVES

	Ouverture du registre d'inscriptions	Dates des épreuves *
Semestre 1	du lundi 27/09/21 au jeudi 21/10/21 inclus	- épreuves collectives écrites : 15 décembre 2021 : A1 – A2 16 décembre 2021 : B1 – B2 17 décembre 2021 : C1 - épreuves orales individuelles : du 06/12 au 17/12/2021 ; <i>dates à repreciser</i>
Semestre 2	du lundi 07/03/22 au jeudi 31/03/22 inclus	- épreuves collectives écrites : 18 mai 2022 : A1 – A2 19 mai 2022 : B1 – B2 20 mai 2022 : C1 – C2 - épreuves orales individuelles : du 09/05 au 25/05/2022 inclus ; <i>dates à repreciser</i>

* Les épreuves du DALF C2 sont organisées en mai uniquement

MODALITES D'INSCRIPTION

Chaque étudiant des formations des 1^{er} et 2nd semestres du Carré international peut s'inscrire à titre payant aux épreuves nationales DELF/DALF, sous réserve de respecter les délais indiqués.

De même, il pourra s'inscrire à titre payant à la préparation au format des épreuves (ouverte seulement dans le cas d'un nombre suffisant d'inscrits).

Un lien vers le bulletin d'inscription est envoyé par courriel, sur l'adresse « ...@etu.unicaen.fr ». Il devra être complété en ligne et le règlement des frais réalisé selon les modalités choisies.

La convocation aux épreuves sera à retirer au secrétariat (porte Li.120) après réception d'un courriel d'information.

Droits d'inscription aux examens

DELF A1 : 80 €	DELF A2 : 80 €
DELF B1 : 110 €	DELF B2 : 110 €
DALF C1 : 140 €	DALF C2 : 140 € *

* Les épreuves du DALF C2 sont organisées en mai uniquement

Droits d'inscription à la préparation au format des épreuves DELF/DALF :

Tarif unique de 54,00€ pour 9 heures de formation.

Le règlement des inscriptions peut s'effectuer soit par paybox (paiement en ligne), soit par carte bancaire, soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de CAEN Normandie.**

REGLEMENT DES EXAMENS NATIONAUX DU DELF ET DU DALF

TRES IMPORTANT : A la réception de votre convocation vérifiez soigneusement l'orthographe de vos nom et prénom et votre date de naissance. En cas d'erreur signalez-la le jour de l'examen à la personne qui vous accueillera.

Le jour de l'examen (écrit et oral), vous devez...

- Arriver 15 à 30 minutes avant le début de l'épreuve écrite et 15 minutes avant l'épreuve orale
- Apporter votre convocation. Votre numéro de candidat y figure. Vous devrez le reporter sur votre copie.
- Apporter une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité)
- SANS CES DOCUMENTS VOUS NE SEREZ PAS ADMIS EN SALLE D'EXAMEN
- Apporter un stylo (exclusivement) noir ou bleu

DEROULEMENT DES EPREUVES COLLECTIVES DELF/DALF

La durée des épreuves écrites est fixée par arrêté ministériel et n'est en aucun cas modifiable. Chaque candidat peut en prendre connaissance en consultant le site internet du DELF/DALF au CIEP : www.ciep.fr rubrique " DELF-DALF".

L'accès des candidats retardataires ne peut en aucun cas être accepté après le début officiel de l'épreuve.

Chaque candidat s'installe à la place qui lui est indiquée, et uniquement à celle-là.

A partir de votre entrée en salle d'examen, vous n'avez plus le droit de parler avec les autres candidats, ni d'échanger des documents ou des feuilles de brouillon. En cas de problème, vous êtes seulement autorisé(e) à lever le doigt afin qu'un surveillant puisse venir vous répondre.

L'utilisation d'un téléphone portable, d'un agenda électronique ou de notes est interdite.

En salle d'examen, vous ne devez avoir QUE vos stylos, votre convocation aux examens et votre pièce d'identité.

L'usage du dictionnaire monolingue français (format papier) est toutefois autorisé pour l'épreuve orale du DALF C1 et pour l'ensemble des épreuves du DALF C2.

→ LES BAGAGES, TELEPHONES PORTABLES (ETEINTS), TROUSSES SONT INTERDITS EN SALLE D'EXAMEN et **devront être laissés à l'entrée de la salle.**

Le papier brouillon vous sert uniquement à préparer vos réponses, que vous reportez ensuite sur la copie d'examen. Les réponses notées sur du papier brouillon ne sont pas prises en compte. Sur votre copie, vous devez écrire au stylo. Les brouillons seront ramassés à la fin de chaque épreuve.

La sortie de salle est interdite avant la fin de la 1^{ère} heure d'épreuve. Les candidats qui ont terminé de composer avant restent donc à leur place, en silence.

En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, les enseignants prendront immédiatement note de l'incident, feront signer au candidat, ainsi qu'à 2 témoins, le procès-verbal et en informeront la Directrice du Carré International qui transmettra le dossier aux autorités compétentes. Les sanctions encourues par les fraudeurs peuvent aller du simple avertissement à l'interdiction de passation des épreuves du DELF et du DALF pendant 5 ans.

ADMISSION DES ETUDIANTS ETRANGERS A L'UNIVERSITE (L1-M2)

Une **réunion d'information** est organisée chaque année pour les étudiants du Carré international. Vous y rencontrerez les personnels administratifs du Bureau d'admission des étudiants étrangers de la DEVE (Direction des Etudes et de la Vie Etudiante).

ADMISSION EN L1, PACES OU BUT

Pour vous inscrire à l'université en France pour l'année 2021-2022 - à l'Université de Caen Normandie ou dans une autre université, vous devrez suivre le **PARCOURSUP** avant le 10 mars 2022.

Si vous êtes non ressortissant de l'union européenne, vous relevez également de la **procédure DAP · Demande d'Admission Préalable** à réaliser entre le 1er novembre 2021 au 15 janvier 2022 ou devrez candidater sur la plateforme **Études en France**. Informations détaillées sur le site de l'Unicaen : <http://webetu.unicaen.fr/inscription/>

Les candidats non francophones, devront justifier d'un niveau de connaissance de la langue française. Il leur sera demandé de fournir le résultat obtenu à l'un des diplômes ou tests : DUEF, DELF/DALF, TCF.

Pour une demande d'admission dans une autre université de France, vous trouverez la liste des universités, classée par académies, à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25127-cid20269/liste-des-universites-francaises.html>

ADMISSION EN L2, L3, M1, M2 OU DANS LES FORMATIONS SELECTIVES

Une attestation de niveau de français est requise.

Selon que vous êtes ou non ressortissant d'un pays de l'Union européenne, vous devez déposer une demande de validation d'études sur l'application **eCandidat** (calendrier variable en fonction de la formation demandée ; consulter l'application) ou déposer une candidature sur la plateforme **Études en France**. Informations détaillées sur le site de l'Unicaen : <http://webetu.unicaen.fr/inscription/>

L'admission en Licence Professionnelle, en DU (Diplôme Universitaire) et dans certaines licences (ESIX, IAE...) se fait également sur dossier. Vous devrez vous renseigner sur les modalités d'admission directement auprès des composantes.

ADMISSION EN M2 SELECTIF A L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Vous devez déposer votre demande sur notre application eCandidat à partir du 15 mars (date à vérifier en fonction de la formation demandée).

Une attestation de niveau de français est requise. Selon la filière choisie, il sera demandé aux candidats de justifier d'un niveau B2, C1 ou C2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (DUEF de l'Unicaen, DELF, DALF).

ATTENTION :

Un refus d'inscription en M2 ne donne pas la possibilité d'être inscrit systématiquement en M1.

Un refus d'inscription en M1 ne donne pas la possibilité d'être inscrit systématiquement en L3.

Un refus d'inscription en L3 ne donne pas la possibilité d'être inscrit systématiquement en L2.

Un refus d'inscription en L2 ne donne pas la possibilité d'être inscrit systématiquement en L1.

En conséquence, il est conseillé de **FAIRE 2 DEMANDES**.

Pour plus d'informations <https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/>

DEVE - Direction des études et de la vie étudiante, Bureau des Admissions, Bâtiment A - Porte AC 046

Une plateforme téléphonique vous accueille du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 : 33 (0)2 31 56 55 50

Horaires d'ouverture :
lundi : 14h - 16h15
mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h / 14h - 16h15
vendredi : 9h - 12h

ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

UNICAEN porte un intérêt particulier aux étudiants en situation de handicap ou présentant un problème de santé. L'université a donc mis en place, depuis plusieurs années déjà, un service pour faciliter le droit à compensation et l'accès au savoir des personnes en situation de handicap.

Chaque étudiant qui pense avoir besoin, en dehors des périodes d'examens, **d'aménagements pour le suivi de ses études**, doit se mettre en **contact avec le relais handicap santé** de l'Unicaen afin de se faire connaître le plus rapidement possible, **dès sa demande d'inscription au CARRE INTERNATIONAL** :

Direction des Études et de la Vie Étudiante - **Relais handicap santé**

Campus 1 - Bâtiment A - Bureaux AC 063 / AC 064

Esplanade de la Paix - CS 14032

14032 Caen Cedex 5

Tél.: 02 31 56 53 19 ; 02 31 56 59 73

Mél. : deve.accueil.handicap@unicaen.fr

<http://vie-etudiante.unicaen.fr/sante-handicap/handicap/>

Si vous avez un problème de santé ou un handicap susceptible de perturber vos études (à titre temporaire ou permanent), contactez le Relais Handicap Santé.

- Le Relais Handicap Santé est à votre disposition pour vous orienter et vous conseiller afin d'aménager au mieux l'organisation de vos études. Il peut vous proposer des solutions adaptées à votre situation tout au long de votre cursus universitaire.
- Il peut vous apporter un accompagnement personnalisé durant votre scolarité afin de faciliter votre intégration pédagogique.
- C'est un lieu d'accueil et d'écoute, qui garantit la confidentialité des informations transmises.
- Il fonctionne en relation avec les différents services de l'Université, notamment avec le SUMPPS - Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé et l'Association Handiuni.
- Il peut aussi intervenir au niveau des aménagements des campus. Vous pouvez le contacter en cas de difficultés particulières en matière d'accessibilité aux locaux.

Le SUMPPS contribue également au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap. *Voir page 20.*

AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Le Relais Handicap Santé peut vous proposer différentes aides pour suivre vos enseignements dans des conditions normales :

- accompagnement dans les démarches d'inscription administrative ou pédagogique
- aménagement de l'emploi du temps
- relais auprès des enseignants
- tutorat (soutien pédagogique individuel)
- interprétariat en LSF ou codage LPC
- assistance pédagogique
- visite des locaux
- repérage pour les personnes à mobilité réduite et déficientes visuelles...



LIVRET 2 : INFORMATIONS PRATIQUES



En juillet 2019, l'Université de CAEN Normandie a reçu le **label Bienvenue en France**.

Outre la qualité de ses formations, c'est également la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des publics internationaux qui a été salué ici.

Les quelques pages qui suivent ont vocation à vous faciliter le quotidien au Carré international et à l'Unicaen.

Ces informations sont données sous réserve de modifications, indépendantes de la volonté des équipes du Carré international (modifications de calendriers, situation sanitaire par exemple).

Il est donc important de consulter quotidiennement votre boîte mél. Unicaen. C'est exclusivement via votre adresse « ...@etu.unicaen.fr » que l'équipe de direction du Carré international, les enseignants et l'administration (bureaux Scolarité, Certifications, AAPI-Aide et Accompagnement des Publics Internationaux...) sont autorisés à communiquer avec vous.

NUMEROS ET ADRESSES UTILES

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

Accueil / inscriptions	bureau Li.105 <i>(ouvert du lundi au jeudi : 9h00-12h00, 13h30-16h30 et le vendredi : 9h00-12h00)</i>	intl.fle.duef@unicaen.fr
Certifications	bureau Li.120 <i>(ouvert les lundi, mardi, jeudi : 9h00-12h00, 13h30-16h30 et le vendredi : 9h00-12h00)</i>	intl.certifications@unicaen.fr
Finances	bureau Li.104 <i>(ouvert les lundi, mardi, jeudi : 9h00-12h30, 13h30-16h30 et le vendredi : 9h00-12h30)</i>	02 31 56 54 02 intl.finances@unicaen.fr
Vie étudiante	Espace AAPI – Accueil et Accompagnement des Publics Internationaux voir p.37 salle Li.242 <i>(ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00)</i>	02 31 56 61 75 intl.spi@unicaen.fr
Bibliothèque	Bibliothèque Pierre-Sineux (Droit, Lettres, Langues), bâtiment C du campus 1 <i>salles de travail, emprunt de ressources documentaires</i>	02 31 56 56 94 bibliotheque@unicaen.fr

LA DIRECTRICE DES ETUDES

Madame PRUNET, directrice des études du FLE, recevra les étudiants qui le souhaitent, sur rendez-vous à lui demander par courriel : intl.dir-etu-fle@unicaen.fr

LES ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE NIVEAUX / DIPLOMES

Les responsables de niveaux reçoivent les étudiants qui le souhaitent :

Niveau	Responsable de niveau	Adresse électronique	Permanence pour rendez-vous	Bureau
A	GESLOT Fabien	fabien.geslot@unicaen.fr	<i>le mardi de 11h15 à 11h45 et le vendredi de 09h30 à 10h00</i>	Li.147
B1	PITHOIS Claire	claire.pithois@unicaen.fr	<i>le mardi de 16h30 à 17h00 et le mercredi de 16h15-16h45</i>	Li.152
B1+	OZOUF Corinne	corinne.ozouf@unicaen.fr	<i>le lundi de 16h30 à 17h00 et le vendredi de 09h30 à 10h00</i>	Li.144
B2	BOUTE Marie-Laure	marie-laure.boute@unicaen.fr	<i>le mardi de 18h00 à 18h30 (gpe2) et le jeudi de 12h15 à 12h45 (gpe1) et sur rendez-vous</i>	Li.153
C1	SENOZE Laurent	laurent.senoze@unicaen.fr	<i>au second semestre uniquement</i>	Li.148
DUPEX	BRAUNS Isabelle	isabelle.brauns@unicaen.fr	<i>le mardi de 14h00 à 14h30 et de 16h15 à 16h45</i>	Li.152

CALENDRIER 1^{ER} SEMESTRE 2021/22

Calendrier		A retenir !...
Semaine 0	30 août-03 sept. 2021	➤ semaine d'accueil, d'intégration et d'inscriptions
Semaine 1	06-10 septembre 2021 <i>1^{ère} semaine de cours</i>	➤ début des cours des DUEF A1-B2
Semaine 2	13-17 septembre 2021	➤ début de cours du soir en langues étrangères (allemand, anglais, arabe, chinois...) ; inscriptions et paiement porte Li.122
Semaine 3	20-24 septembre 2021	
Semaine 4	27 sept.-01 oct. 2021	➤ le 27/09/21 : ouverture du registre d'inscriptions aux épreuves du DELF et du DALF et à la préparation au format des épreuves – inscription en ligne (formation et épreuves payantes). <i>voir informations pages 27-28 ou s'adresser bureau Li.120</i>
Semaine 5	04-08 octobre 2021	
Semaine 6	11-15 octobre 2021	
Semaine 7	18-22 octobre 2021	➤ le 21 octobre 2021 : clôture du registre d'inscriptions DELF/DALF
Congés de Toussaint (du 23/10 au 01/11/2021 inclus) ; le 1^{er} novembre est férié en France (Toussaint) <i>ATTENTION : le 30/10/21, passage à l'heure d'hiver (à 3h du matin il sera 2h)</i>		
Semaine 8	01-05 novembre 2021	➤ attention : le 01/11 est férié en France (Toussaint), cours reportés au lundi 6 décembre 2021
Semaine 9	08-12 novembre 2021	➤ attention : le 11/11 est férié en France (Armistice de 1918), cours reportés au mardi 7 décembre 2021
Semaine 10	15-19 novembre 2021	
Semaine 11	22-26 novembre 2021	
Semaine 12	29 nov.-03 déc. 2021	
Semaine 13	06-10 décembre 2021 inclus <i>fin des cours du 1^{er} semestre et oraux DELF-DALF</i>	➤ le 06/12 : report des cours du 01/11 (mêmes horaires et mêmes salles) et ➤ le 07/12 : report des cours du 11/11 & rattrapages éventuels de cours ➤ du 08 au 10/12 : préparation au format des épreuves DELF/DALF ➤ début des épreuves orales individuelles des DELF/DALF ➤ 10/12 à 17h45 : examen terminal des cours du soir de langues étrangères
Semaine 14	13-17 décembre 2021 inclus <i>examens terminaux des DUEF et épreuves des DELF-DALF</i>	➤ examens terminaux des DUEF A1 à B2 (<i>voir page 14</i>) , <i>selon le calendrier affiché près du service de scolarité (Li.119), envoyé par mél. et distribué en classe en semaine 11</i> ➤ épreuves nationales écrites et orales DELF/DALF ➤ mardi 14 décembre : soirée de Noël dans le hall de la MLI (<i>date à préciser</i>)
	le 10 janvier 2022	➤ 19h : affichage des résultats des examens des DUEF et DUPEX

CALENDRIER 2ND SEMESTRE 2021/22

Calendrier		A retenir !...
Semaine 1	17-21 janvier 2022 <i>1ère semaine de cours</i>	➤ début des cours des DUEF A1 à C1
Semaine 2	24-28 janvier 2022	
Semaine 3	31 janv.-04 fév. 2022	
Semaine 4	07-11 février 2022	
Congés d'hiver (du 12/02 au 20/02/2022 inclus)		
Semaine 5	21-25 février 2022	
Semaine 6	28 fév.-04 mars 2022	
Semaine 7	07-11 mars 2022	➤ le lundi 7 mars 2022 : ouverture du registre d'inscriptions aux épreuves nationales du DELF et du DALF et à la préparation au format des épreuves – inscriptions en ligne (formation et épreuves payantes). <i>voir informations pages 27-28 ou s'adresser bureau Li.120</i>
Semaine 8	14-18 mars 2022	
Semaine 9	21-25 mars 2022	➤ 08/04 à 17h45 : examen terminal des cours du soir de langues dimanche 27 mars 2022 : passage à l'heure d'été. À 2h du matin, il sera 3h
Semaine 10	28 mars-01 avril 2022	➤ 31/03 : fin des inscriptions en ligne aux épreuves nationales DELF/DALF
Semaine 11	04-08 avril 2022	➤ le calendrier des examens terminaux des DUEF sera affiché, distribué en classe et envoyé par mél.
Congés de Printemps (du 09/04 au 18/04/2022 inclus)		
Semaine 12	18-22 avril 2022	➤ attention : le lundi 18 avril 2022 sera férié en France (lundi de Pâques) ; cours reportés au 25/04/2022
Semaine 13	25-29 avril 2022 <i>fin des cours du 2nd semestre rattrapages et révisions</i>	➤ le lundi 25/04 : report des cours du 18/04 (mêmes horaires et mêmes salles) ➤ fin des cours du 1 ^{er} semestre, rattrapages éventuels et révisions ➤ du 27 au 29/04 : préparation au format des épreuves DELF/DALF
Semaine 14	02-06 mai 2022 <i>examens terminaux des DUEF</i>	
Semaine 15	09-13 mai 2022 <i>épreuves orales des DELF-DALF</i>	➤ début des épreuves orales individuelles DELF/DALF
Semaine 16	16-20 mai 2022 <i>épreuves nationales DELF-DALF</i>	➤ épreuves écrites collectives les 18, 19 et 20/05 ➤ suite des épreuves orales individuelles
	le 23 mai 2022	➤ 19h : affichage des résultats des examens des DUEF et DUPEX

ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

LOGEMENT, RESTAURATION ET HANDICAP

Tous les restaurants universitaires sont accessibles.

Les personnels des différents restaurants peuvent vous aider à porter votre plateau en cas de besoin, n'hésitez pas à le demander.

Si vous avez des besoins spécifiques en matière de logement (accessibilité, proximité, adaptations...), dès la constitution de votre dossier social étudiant, prenez contact avec les assistantes sociales du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé : 02 31 56 52 30

Le CROUS propose un certain nombre de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite sur différents sites.

L'ASSOCIATION HANDIUNI

L'association Handiuni, quant à elle, propose des activités pour favoriser les échanges et renforcer les liens entre les étudiants des différentes filières.

N'hésitez pas à les contacter.

Association **Handiuni**
Université de CAEN Normandie
Campus 1 Bâtiment G
Tél. : 02 31 56 58 53
Mél. : handiuni@unicaen.fr

Au deuxième étage de la MLI, l'équipe du Pôle support aux publics internationaux (SPI) et le Centre de services Euraxess de la COMUE vous accueillent dorénavant salle Li.242 pour vous aider dans les démarches administratives mais aussi favoriser votre immersion dans la vie universitaire et la vie caennaise.



L'Espace AAPI, ouvert tout au long de l'année, permet effectivement aujourd'hui à l'Université de CAEN Normandie d'accueillir étudiants et chercheurs internationaux dans un nouvel espace spacieux, agréable et modulable en fonction des activités qui y seront proposées : guichet multi-services et activités interculturelles permanentes, lieu d'échange et de rencontre...

En période de rentrée universitaire vous y trouverez...

- ✓ Informations et accompagnement dans les démarches, conseils :
 - inscription à l'Unicaen,
 - transports,
 - compte bancaire,
 - assurances,
 - plateforme titre de séjour ANEF,
- ✓ Ateliers pratiques :
 - prise en main des outils numériques Unicaen (messagerie électronique, plateforme Ecampus d'enseignement à distance, chargement du compte IZILY pour déjeuner au restaurant universitaire...)
 - affiliation à la CPAM et présentation du système de santé,
 - création du compte CAF,
 - (ré)orientation...

Et en sus toute l'année...

- ✓ possibilité pour les étudiants du Ci. d'«imprimer-où-je-suis» avec leur Léocarte,
- ✓ pause détente et lecture dans l'espace dédié : BD étrangères traduites en français à disposition,
- ✓ activités interculturelles : soirées jeux de société, rencontres et discussions, séances cinéma, expositions...

Ouverture de l'espace du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Pour les étudiants, l'équipe du Pôle support aux publics internationaux est aussi joignable par courriel à l'adresse : intl.spi@unicaen.fr



Les chercheurs sont accueillis au Centre de services Euraxess (CSE) sur rendez-vous à demander par courriel : euraxess-caen@normandie-univ.fr

Plus d'informations sur <https://www.euraxess-normandie.fr>

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE....

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE VOTRE SEJOUR

A la fin de votre semestre, l'équipe de direction du Carré international vous demandera de compléter le questionnaire d'évaluation de votre séjour. Ce questionnaire vous sera envoyé par mél. Les réponses que vous donnerez sont totalemment anonymes. Elles nous permettront de faire évoluer notre offre de formation et notre fonctionnement et nous sont donc très utiles.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution.

FICHE DE RECLAMATION

Voir page suivante.

FICHE DE RECLAMATION

Vous pouvez me communiquer toute réclamation concernant le Carré international en utilisant ce formulaire que vous déposerez, sous enveloppe libellée à mon nom, au bureau de la scolarité des DUEF (Li 105). Dans la mesure du possible, un rendez-vous vous sera rapidement fixé.

Le Directeur.

NOM : Prénom :

Classe : Courriel :@.....

Pour obtenir une réponse personnalisée, il est indispensable de compléter les rubriques ci-dessus.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ADRESSES ET SITES INTERNET UTILES

- ✓ **Université de Caen Normandie**
Esplanade de la Paix
CS14032
14032 CAEN cedex 5
Site internet : www.unicaen.fr

- ✓ **Espace associatif**
Maison de l'Étudiant
Tél. : 02.31.56.60.93

- ✓ **Association Handiuni**
Université de Caen
Campus 1 Bât. G
Tél. : 02 31 56 58 53
Mél. : handiuni@unicaen.fr

- ✓ Association **Erasmus Internationals in Caen (EIC)**
Tél. 0662507295
Site internet : www.eicaen.fr/index.php
Facebook : www.facebook.com/groups/27166271295039

- ✓ Association estudiantine le **Chœur et Orchestre Universitaire Régional (COUR)**
Cité Universitaire du Campus 1,
23 Avenue de Bruxelles,
14000 Caen
Tél. : 02 31 56 60 87
Mél. : cour@unicaen.fr
Site internet : <https://www.cour-unicaen.fr/le-cour/informations-pratiques/>

- ✓ **Association sportive universitaire ASU-CAEN**
SUAPS
Mél. : eric.rapilly@unicaen.fr

- ✓ **Association des Etudiants de l'UFR de Langues Vivantes Etrangères (AELVE)**
Bâtiment I – Li.315
Tél. : 0679083389
Mél. : aelve.caen@gmail.com
Forum : <http://aelve.leforum.eu>
Site internet : <http://www.unicaen.fr/lve/aelve/>
Facebook : <https://www.facebook.com/pages/AELVE-Caen/172906919575435>

- ✓ **Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Site internet : www.education.gouv.fr

- ✓ **Ministère des Affaires étrangères**
Site internet : www.diplomatie.gouv.fr

- ✓ **CAMPUS France**
Site internet : www.campusfrance.org

- ✓ **Ville de Caen**
Site internet : www.ville-caen.fr/Infos_pratiques/

- ✓ **Préfecture du Calvados**
Rue Saint-Laurent
14038 CAEN Cedex
Site internet : www.calvados.pref.gouv.fr

- ✓ **OFII – Office Français de l’Immigration et de l’Intégration**
5 impasse Dumont
14000 CAEN
Courriel : caen@ofii.fr
✓ Site internet : <http://www.ofii.fr/>

- ✓ **Caisse d’Allocations Familiales (CAF)**
8, avenue du Six Juin
14023 CAEN Cedex 9
Site internet : www.calvados.caf.fr

- ✓ **Direction Départementale du Travail, de l’Emploi et de la Formation Professionnelle du Calvados**
3 place Saint-Clair
140200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR
Courriel : ddtefp.calvados@dd-14.travail.gouv.fr

- ✓ **Office de Tourisme**
12 place St Pierre
14000 CAEN
Site internet : www.tourisme.caen.fr

